



## Accusation sans fondement de détérioration de véhicule

Par **smartwebmaster**, le **21/01/2009** à **16:10**

Bonjour à tous et merci pour votre aide,

Nous sommes aujourd'hui le mercredi 21 janvier 2009 et, en lisant mon courrier de ce jour, je me trouve confronté à l'accusation sans fondement d'une compagnie d'assurance qui me réclame la somme de 201.10 € pour, à ce qu'il paraît, avoir donné un coup de pied volontaire ayant endommagé le rétroviseur du véhicule de leur assuré.

Outre le fait que je suis complètement étranger à ce qu'ils me reprochent, je note que les faits ont eu lieu (à ce qu'il est déclaré) le 18 décembre 2008 et que, malheureusement, tant au niveau de mon emploi du temps d'alors que de l'endroit où je me trouvais, je n'ai aucune preuve qui pourrait me disculper.

Je ne suis pas du style à faire ce dont je suis accusé et me sens bien gêné d'être l'objet d'une telle accusation. Que me conseilleriez-vous de faire afin de ne pas faire les frais d'une erreur de personne, ou plus, de poursuites qu'ils me seraient financièrement bien difficiles à assumer.

Grand merci et bienvenue à toute réponse...

Par **frog**, le **21/01/2009** à **16:32**

[citation]je n'ai aucune preuve qui pourrait me disculper. [/citation]

Pas besoin de mettre la charrue avant les boeuf : Tant qu'il n'y aura pas de preuves que tu es à l'origine du dommage, ils peuvent réclamer tout ce qu'ils voudront, tu pourras toujours les envoyer paître.

A ta place, j'enverrais un courrier bien senti où j'exposerais le caractère inadmissible des accusations qui n'ont aucun fondement matériel, non sans ajouter qu'en cas de réitération de l'envoi de courriers similaires, je me prévaudrai de la possibilité d'engager des poursuites judiciaires.

Aussi, je prendrais soin de faire savoir qu'une copie des deux courriers a été transmise au service clientèle de la compagnie ainsi qu'au responsable de l'agence émettrice du courrier.

Le tout adressé en lettre recommandée avec avis de réception aux trois destinataires.